Aide macrofinancière à l'Albanie

2003/0330(CNS) - 29/04/2004 - Acte final

OBJECTIF : octroi d’une nouvelle aide macrofinancière communautaire à l'Albanie en vue de soutenir les efforts de stabilisation politique et économique de ce pays.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2004/580/CE du Conseil accordant une aide macrofinancière à l'Albanie et abrogeant la décision 1999/282/CE.

CONTENU : aux termes de cette décision, la Communauté met à la disposition de l'Albanie une aide macrofinancière sous forme d'un prêt à long terme et d'un don pur et simple afin d'aider le pays à faire face à ses besoins de financement externes, notamment par un renforcement de ses réserves et par un soutien budgétaire.

En ce qui concerne la composante "prêt", le principal est plafonné à 9 mios EUR et la durée du prêt est limitée à 15 ans; le volet "don" est plafonné à 16 mios EUR.

Cette aide financière de la Communauté est gérée par la Commission en concertation étroite avec le comité économique et financier, et d'une manière compatible avec tout accord conclu entre le FMI et l'Albanie.

ENTRÉE EN VIGUEUR : 06/08/2004.